

## PREMIER RAPPORT.

---

VOTRE Comité étant persuadé, d'après les informations données par les personnes dont le témoignage se trouvera dans l'Appendice, et d'après les informations de quelqu'uns des Membres du Comité, que l'ouverture du Chemin demandé par les Pétitionnaires de certains Townships de l'Est dans le Comté de Buckinghamshire, référée à ce Comité, est très-avantageuse à l'Agriculture en facilitant à de nombreuses familles un moyen d'établissements utiles pour elles et pour le public, a jugé à propos d'en faire le sujet d'un premier Rapport,

Premier  
Rapport.

17 Déc. 1828.

<sup>est</sup>  
 Votre Comité est d'opinion que l'état ~~actuel~~ des établissemens déjà formés, tant sur le Chemin demandé que sur les deux rives de la Rivière Bécancour, les travaux privés de ces Cultivateurs, et leurs dépenses déjà faites et encourues pour ouvrir une communication nécessaire avec les anciens établissemens du Fleuve St. Laurent, leur ~~ont~~ <sup>ont</sup> ~~un~~ <sup>ont</sup> titre à l'assistance pécuniaire de la Législature, et assure à l'avenir l'entretien du Chemin désiré. refl Que de plus, la prolongation de ce Chemin, dans peu d'Années, depuis la Rivière Bécancour jusqu'au Chemin Craig, pourra être d'une utilité plus grande et plus générale encore.

Qu'enfin, mû par ces considérations, votre Comité est d'opinion qu'il est expédient et désirable que la Législature accorde une somme n'excédant pas quatre cent soixante-et-dix livres courant, pour ouvrir un Chemin entre le premier et le second rang du Township de Blandford, depuis la ligne de profondeur de la Seigneurie de Gentilly, à aller jusqu'à la Rivière Bécancour.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

F. BLANCHET,

Président.

17 Décembre, 1828.